

Pétrole et gaz

M. Stanfield: Se base-t-il sur des consultations?

M. Macdonald (Rosedale): Ce programme sera appliqué uniquement si les approvisionnements en pétrole deviennent 25 p. 100 inférieurs à la demande. C'est seulement alors qu'il sera nécessaire d'instaurer un programme officiel de rationnement. Le chef de l'opposition (M. Stanfield) a déclaré que c'était une mesure fondamentalement inconstitutionnelle.

M. Stanfield: Non, monsieur l'Orateur, je m'excuse d'avoir interrompu le ministre. J'ai demandé si ce programme se fondait sur des consultations.

M. Macdonald (Rosedale): Ah! je vois. Je ferai remarquer au chef de l'opposition qui, pendant mon discours a ouvert la bouche plutôt que les oreilles, que nous parlons d'un programme qui, normalement, ne devrait pas être mis en œuvre, mais qui a fait l'objet de discussions avec, notamment, la Commission de conservation de l'énergie de l'Alberta.

Des voix: Bravo!

M. Macdonald (Rosedale): Je pense que, contrairement au chef de l'opposition, ...

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le chef de l'opposition (M. Stanfield) invoque-t-il le Règlement?

M. Stanfield: Non, monsieur l'Orateur, je n'invoque pas le Règlement, je désire seulement demander au ministre s'il me permet de poser une question.

M. Macdonald (Rosedale): Je me ferai un plaisir de répondre à votre question, mais permettez-moi d'abord de terminer mes remarques. Avant qu'on m'interrompe, je faisais remarquer qu'un tel programme serait mis en œuvre uniquement si les approvisionnements en pétrole tombaient à 25 p. 100 en dessous de la demande. C'est seulement alors qu'il serait nécessaire d'instaurer un programme officiel de rationnement.

Le gouvernement fédéral a mis sur pied un comité spécial formé de représentants des ministères concernés, afin d'élaborer et d'exécuter de telles mesures au besoin, et un comité de liaison technique a été chargé d'étudier l'aide à l'industrie. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il n'y a pas encore eu d'interruption, mais si les États arabes continuent de manifester les mêmes intentions, au moins certaines quantités de pétrole seront détournées du marché canadien. Dans ces conditions, grâce à l'acquisition de certaines quantités de pétrole par le gouvernement lui-même au besoin—et en disant cela, je ne dispense pas l'industrie de prendre des mesures spéciales pour s'approvisionner—et à des transferts de l'Ouest, soit par la voie maritime, par camions-citernes ou wagons-citernes, vers l'Est, et à des efforts pour restreindre la demande des services non essentiels, nous chercherons à prévenir la situation d'urgence que tous prévoient pour cet hiver. En terminant, nous comptons sur la collaboration des députés de tous les côtés de la Chambre si cela devenait nécessaire.

M. Stanfield: Le ministre voudrait-il nous indiquer quel genre de mécanisme de consultation a été établi dans le cadre d'un système hypothétique de rationnement obligatoire, lequel n'entrera en vigueur que si cela devient abso-

lument nécessaire, non seulement avec l'Alberta mais aussi avec ceux qui seraient touchés par ce rationnement? Quel mécanisme de consultation a été établi, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) en fait-il partie, étant donné qu'il pourrait tout au moins éteindre les lumières dans son propre immeuble s'il ne peut rien faire du côté des pays arabes?

M. Macdonald (Rosedale): Comme je l'ai dit dans mon exposé que le député a entendu, nous avons déjà discuté ces programmes avec le ministre de l'Énergie de l'Ontario, et ce dernier nous a assurés de l'appui de son gouvernement. Nous avons discuté de la question avec plusieurs premiers ministres provinciaux, et je dois rencontrer le premier ministre du Nouveau-Brunswick cette semaine, et peut-être les cinq premiers ministres de l'Ouest à un moment opportun dans un proche avenir.

En ce qui a trait à l'approvisionnement subséquent en pétrole du marché de l'Est, comme je l'ai déjà dit, des représentants de la Commission albertaine font partie de ce comité, de sorte qu'il y a vraiment eu des consultations approfondies, et nous comptons sur la coopération de toutes les provinces pour la mise en œuvre de ces programmes.

M. Coates: Monsieur l'Orateur ...

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. La présidence se trouve en difficulté. J'ai accordé plus de temps au ministre parce que son discours a donné lieu à de nombreuses interpellations, surtout des premières banquettes, qui, selon moi, l'ont interrompu en quelque sorte. Le ministre a dépassé son temps de parole mais si la Chambre désire que les députés posent des questions, j'accorderai la parole aux représentants de Cumberland-Colchester-Nord (M. Coates), de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas), de Scarborough-Est (M. Stackhouse) et de Prince George-Peace-River (M. Oberle) pour des questions.

● (2120)

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: On n'est pas d'accord.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, vous pourriez peut-être demander à nouveau à la Chambre si elle autorise les questions. Si j'ai bien compris, vous avez dit qu'elle n'était pas d'accord.

M. l'Orateur adjoint: Quelqu'un à ma droite a dit non.

Une voix: John Reid a dit non.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, pourriez-vous poser à nouveau la question? Je serais très heureux que l'on pose des questions.

M. l'Orateur adjoint: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Le représentant de Cumberland-Colchester-Nord (M. Coates) a la parole.

M. Coates: Monsieur l'Orateur, je désire parler et non poser une question au ministre.